académie Nancy-Metz

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Pôle Ressources humaines

La Rectrice,
Chancelière des Universités de Lorraine

à

Mesdames et messieurs les DA-SEN
Mesdames et messieurs les chefs d'établissement
Mesdames et messieurs les directeurs de CIO

Nancy, le 23 septembre 2013

La Directrice des Ressources Humaines
Irmine Cutin

IC / N° 85 /13-14
Dossier suivi par :
Joël Lalore

Téléphone :
03 83 86 21 03
Fax :
03 83 86 23 01
Mél :
ce.drh@ac-nancy-metz.fr

RECTORAT
2 rue Philippe de Gueldres
CO N°30013
54035 Nancy Cedex

Standard : 03 83 86 20 20

Accueil du public :
du lundi au vendredi
de 8h30 à 11h30
et de 13h30 à 16h30

Objet : Allègement de service pour raison de santé – Année scolaire 2014-2015

Référence : Dispositif d'accompagnement des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation, confrontés à des difficultés de santé.
Décret 2007-632 du 27 avril 2007 relatif à l'adaptation du poste de travail de certains personnels et circulaire ministérielle 2007-106 du 9 mai 2007 publiée au BO n°20 du 17 mai 2007.

Je rappelle à votre attention les dispositions des textes cités en référence relatifs au dispositif d'accompagnement des personnels titulaires enseignants, d'éducation et d'orientation confrontés à des difficultés de santé.

Ce dispositif prévoit la possibilité d'alléger le service de l'agent qui en fait la demande.
L'allègement de service est **une mesure exceptionnelle**, accordée en raison de l'état de santé de l'agent qui continue à percevoir l'intégralité de son traitement.

Cet allègement doit être considéré comme une période **transitoire** qui doit permettre à l'agent de recouvrer la capacité d'assurer la plénitude de ses fonctions.

Chaque agent ayant déposé une demande d'allègement de service sera convoqué par un médecin de prévention du rectorat afin que sa situation médicale soit évaluée.

Les demandes des agents devront être formulées à l'aide de l'imprimé joint en annexe et adressées sous votre couvert au rectorat de l'académie de Nancy-Metz, Direction des Ressources Humaines, case officielle 30013 – 54035 Nancy Cedex, **avant le 31 mars 2014**.

Vous voudrez bien trouver en annexe cet imprimé.

Je vous remercie de bien vouloir assurer la plus large diffusion de la présente circulaire et de veiller à l'information des personnels qui pourraient relever de ce dispositif.

Pour le Recteur et par délégation
Le Secrétaire Général

Eugène Krantz

Annexe : formulaire de demande d'allègement de service
Copie :
Mesdames les assistantes sociales des personnels
Mesdames les médecins de prévention